

Nous vous communiquons nos conditions générales de ventes qui s'appliquent à toutes manifestations faisant appel à nos services.

Les tarifs sont exprimés en euros. Les tarifs confirmés sur le devis signé sont fermes et définitifs. La signature du devis engage le signataire à respecter ces conditions générales de ventes.

Les tarifs indiqués sur le site Deslysgourmands.com sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Ces tarifs ne seront en aucun cas modifiés sur les devis établis et signé auparavant.

Toute commande doit être passée au minimum 1 semaine pour les gâteaux et les pièces montées de bonbons.

Toutes modifications du nombre de couvert ou du menu, peuvent être possible jusqu'a 2 semaines avant la date de la livraison ou manifestation.

A défaut, le nombre de couverts figurant sur le devis servira de base de facturation minimum. Il est précisé que la restauration non consommée ne peut donner lieu à minoration de prix.

Les frais de livraison sont calculés en fonction de la distance à parcourir aller-retour.

Les livraisons sont possibles dans un rayon maximum de 100 km autour de Béthune.

La réservation du Client est définitivement enregistrée dès réception du duplicata du devis dûment daté et signé par le Client, accompagné d'un acompte de 30 % du montant total T.T.C. de la prestation qui sera encaissé.

L'acompte devra être payé 14 jours minimum avant le jour de la prestation, dans le cas contraire, la prestation ne sera pas effectuée. Le restant de la somme devra être payé le jour de la prestation.

Tout acompte versé est un engagement ferme et définitif entre les 2 contractants. En cas d'annulation de la commande l'acompte est conservé et le restant dû doit être payé.

Pour que l'annulation soit effective le signataire du devis est tenu d'envoyer un courrier écrit avec accusé de réception afin de nous en informer.

Toutes les informations (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, e-mails) concernant nos clients sont confidentielles, nous nous engageons à ne pas les divulguer.

L'entreprise Deslysgourmands pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure (incendie, décès, accident grave...).

L'entreprise s'engage à livrer à heure et date prévue la prestation commandée dans sa totalité.

Un chèque de caution de 300 € non encaissé, est demandé pour tout prêt de matériel appartenant à l'entreprise. Celui-ci sera rendu après vérification de l'état ce dit matériel qui doit être propre et en parfait état.

Tout dommage sera facturé à hauteur du montant du chèque de caution.

L'entreprise se dégage de toutes responsabilités en cas d'incident provoqué par les enfants au cours de la prestation, ils doivent être surveillés et informés des risques que pourrait engendré le matériel servant à la réalisation de la prestation.

Excédents denrées alimentaires : Selon la réglementation en vigueur en matière de sécurité alimentaire, "les produits maintenus à + de 10°C pendant 2 heures ou plus seront jetés" conformément à la directive du Ministère de l'Agroalimentaire. En cas de demande contraire du client, et ne pouvant garantir la sécurité sanitaire des produits, Deslysgourmands Traiteur sera déchargé de toute responsabilité en cas d'intoxication alimentaire.

Les photos et images du site sont réservées au seul emploi du site Deslysgourmands.com